



Vous recevez le présent avis à titre d'actionnaire de BCE Inc.

Procédures de notification et d'accès

Comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous utilisons les « procédures de notification et d'accès » pour la transmission de notre circulaire de procuration de la direction et de notre rapport annuel (les documents reliés à l'assemblée) dans le cadre de notre assemblée générale annuelle des actionnaires aux actionnaires inscrits et non inscrits. Ainsi, au lieu de recevoir les documents reliés à l'assemblée par la poste, vous y avez accès en ligne. Le présent avis contient de l'information sur la manière d'accéder aux documents reliés à l'assemblée en ligne et de demander une copie papier. Les procédures de notification et d'accès donnent plus de latitude aux actionnaires, permettent de réduire sensiblement nos frais d'impression et d'envoi postal et, d'un point de vue écologique, permettent de réduire la consommation de papier et d'énergie.

Vous trouverez joint au présent avis un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote que vous pouvez utiliser pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions (voir « Vote » ci-après).

Il est très important que vous lisiez attentivement la circulaire avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

AVIS D'ASSEMBLÉE

QUAND	Le jeudi 2 mai 2019 à 9 h 30 (heure de l'Est)
OÙ	Arcadian Court 401, rue Bay Tour Simpson, 8 ^e étage Toronto (Ontario)
DIFFUSION SUR LE WEB	Une webdiffusion de l'assemblée sera offerte sur notre site Web à l'adresse BCE.ca

Vous pouvez vous procurer les documents reliés à l'assemblée

Sur le site Web de Société de fiducie AST (Canada) (AST) :
www.documentsassemblee.com/astca/bce

Sur notre site Web :
BCE.ca

Sur SEDAR :
sedar.com

Sur EDGAR :
sec.gov

Questions soumises à l'assemblée

Pour de plus amples détails, voir :

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Recevoir les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, y compris les rapports d'audit | Section 3.1 de la circulaire et notre rapport annuel 2018 |
| 2 | Élire 14 administrateurs, dont le mandat expirera à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires | Sections 3.2 et 4 de la circulaire |
| 3 | Nommer l'auditeur, dont le mandat expirera à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires | Section 3.3 de la circulaire |
| 4 | Examiner une résolution consultative sur la rémunération de la haute direction | Sections 3.4 et Rémunération de la haute direction de la circulaire |

L'assemblée pourra également examiner toute autre question qui lui sera régulièrement soumise.

Vote

Veillez prendre note que vous ne pouvez pas voter en retournant le présent avis.

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par Internet, par téléphone, par télécopieur ou par la poste.



PAR
INTERNET



PAR
TÉLÉCOPIEUR



PAR
TÉLÉPHONE



PAR
LA POSTE

Veillez vous reporter aux directives sur votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote distinct pour connaître la manière de voter au moyen de ces méthodes.

Vous pouvez aussi voter en personne en suivant les directives dans la section de la circulaire intitulée « Comment voter ».

ACTIONNAIRES INSCRITS

AST doit recevoir votre formulaire de procuration ou vous devez avoir voté par Internet ou par téléphone avant 16 h 45 (heure de l'Est) le mercredi 1^{er} mai 2019.

ACTIONNAIRES NON INSCRITS

Votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance pour que votre vote soit traité avant 16 h 45 (heure de l'Est) le mercredi 1^{er} mai 2019. Si vous votez par Internet ou par téléphone, vous devez le faire avant 16 h 45 (heure de l'Est) le mercredi 1^{er} mai 2019. Vous pouvez par ailleurs être un actionnaire non inscrit qui recevra de son intermédiaire un formulaire de procuration préautorisé par celui-ci indiquant le nombre d'actions dont les droits de vote peuvent être exercés, qui devra être rempli, daté, signé et retourné à AST par la poste ou par télécopieur avant 16 h 45 (heure de l'Est) le mercredi 1^{er} mai 2019.

Comment demander une copie papier des documents liés à l'assemblée

BCE enverra gratuitement une copie papier de la circulaire ou du rapport annuel à tout actionnaire qui en fait la demande dans l'année qui suit la date de dépôt des documents liés à l'assemblée sur SEDAR. Voici comment vous pouvez demander une copie papier :

AVANT L'ASSEMBLÉE

À l'adresse www.documentsassemblee.com/astca/bce, ou par téléphone en composant le 1-800-561-0934 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 416-682-3861 (autres pays).

Veillez prendre note que vous ne recevrez pas un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez conserver celui que vous avez déjà pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

APRÈS L'ASSEMBLÉE

Par téléphone en composant le 1-800-339-6353.

Si vous en faites la demande avant le 2 mai 2019 (la date de l'assemblée), les documents liés à l'assemblée vous seront envoyés dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception de votre demande. À partir du 2 mai 2019, la circulaire vous sera envoyée dans les dix jours civils qui suivent la réception de votre demande.

Pour recevoir la copie papier avant la date limite du vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard à 16 h 45 (heure de l'Est) le lundi 15 avril 2019 (en tenant compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes et du délai usuel d'envoi postal).

Si vous avez des questions concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez composer le 1-800-561-0934 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 416-682-3861 (autres pays).